

Direction Départementale de la Protection des Populations Service Santé Protection Animales et Environnement

ATTESTATION DEVANT ACCOMPAGNER A L'ABATTOIR DES BOVINS DANS UNE ZONE REGLEMENTÉE SUITE A UN FOYER DE DERMATOSE NODULAISE CONTAGIEUSE BOVINE (DNC)

Références:

Fraternité

- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDPP-2025-223 déterminant une zone réglementée suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)
- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°299-DDPP-25 déterminant une zone réglementée suite à un foyer dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)
- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDPP-2025-226 déterminant une zone réglementée suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)
- Règlement (CE) n°1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes

I.1 IDENTIFICATION DES BOVINS ET LIEU DE DÉ	TENTION
Catégorie : Gros bovin – Veau – Génisse – Broutard (r.	
N° identification	ayer rapies meritions motiles)
	(M20) is 3400
	National designation of the Control
4;	salusides ubino atiualidemento enèmoki
Nom et adresse du lieu de détention des animaux :	

I.2 ABATTOIR AYANT ACCEPTÉ DE RECEVOIR LE	TC ALIAMIA D
Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-2025-22	
déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dan	
grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de pass	ser à proximité d'établissements détenant des hovin
Le responsable de l'abattoir, prévenu par le détente	
pour recevoir et abattre les animaux.	i Les anvnaux listés dans la partie Laont gutonia
Nom et adresse de l'abattoir :	and in the control of
Nom et numéro de téléphone de la personne contact	
Jour programmé de l'abattage :	
I.3 IDENTITÉ ET DÉCLARATION DU DÉTENTEUR	
Je, soussigné (nom, prénom)	
Qualité du détenteur :	
N° de téléphone(s) :	
Adresse mail:	
Commune Départ :	
□ J'atteste que les animaux sont en bonne santé sans	signe clinique compatible avec la DNC
Le cas échéant, date de vaccination :	
Date et heure :	Signature du détenteur :
II. PARTIE A COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE	AYANT RÉALISÉ L'EXAMEN CLINIQUE DES
ANIMAUX (MAXIMUM 72h AVANT LE DÉPART D	OFS ANIMALIY)
EXAMEN CLINIQUE Lieu:	Date et heure :
☐ J'atteste que les animaux visités, comprenant ceux e	désignés au I, ne présentent pas de signes cliniques
compatibles avec la DNC	
Fait à (lieu):	Signature et cachet du vétérinaire
Le (date et heure)	
Nom/prénom du vétérinaire :	
N° de téléphone :	and the second transfer has a second transfer has been proportionally and the second attention and

ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'étab mettre en œuvre.	olissements détenant des bovins et m'engage à les	
	bovice (CRCII)	
Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été réalisé		
leau moyen du produit	, autorisé pour cet usage.	
Ces opérations font l'objet d'un enregistrement par l'opérateur.		
Je m'engage à réaliser les mêmes opérations de ne l'abattoir pré-cité.	Catelgorie : Gras bowin – Venu – Génissa – brouterd	
Fait à (lieu) :	Signature du transporteur :	
Le (date et heure) :		
Nom du transporteur :		
Numéro d'immatriculation du véhicule :		
L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT EST A ADDRESSER A L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-dnc@saone-et-loire.gouv.fr une fois les parties I, II et III complétées		
IV. PARTIE A COMPLÉTER PAR LA DDPP		
□ Les animaux listés dans la partie I sont autorisés à être transport jusqu'à l'abattoir désigné		
□ Les animaux listés dans la partie I ne sont pas autorisés à être transportés pour les raisons		
suivantes:	their blooms at all all model the all orders of a model	
	Signature et cachet :	
	P / La directrice départementale,	
	N° de vildohonets):	
V. PARTIE A COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL DE L'ABATTOIR		
Remarques particulières (IAM – IPM – Désinf	fection – Désinsectisation de la bétaillère) :	
Fait à (lieu):	Signature et cachet du vétérinaire officiel :	
Le (date et heure) :	BARTH DITRAVARCE MUNIXAMS XUAMINA	
Nom/prénom du vétérinaire officiel :	EXAMEN CLIMICUE Les Les Comprenent ce	

J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou

III. PARTIE A COMPLÉTER PAR LE TRANSPORTEUR